



Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2022

N°: 282873 / BP 2022 - 3 - CF

Objet : Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes faisant suite au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale Haute-Garonne Développement concernant les comptes 2018 à 2020.

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment l'article R 243-14 ;

Considérant que le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes faisant suite au contrôle de la gestion de la société publique locale Haute-Garonne Développement concernant les comptes 2018 à 2020 a été porté à la connaissance de l'Assemblée Départementale ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil Général et sur proposition de son Rapporteur,

Décide

Article unique : de donner acte à M. le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes faisant suite au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale Haute-Garonne Développement concernant les comptes 2018 à 2020.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 28/03/2022 - n° AR 031-223100017-20220308-Imc100000283601-DE